



Les charges locatives + informations sur mes droits

Par **vicky**, le **29/04/2010** à **15:51**

Madame, Monsieur,

Je viens de recevoir mon prochain loyer à payer, je vois que les charges locatives sont passées de 70€ à 90€ euros.

je me retrouve avec un total à payé de 770€ au lieu de 750€.

Est-ce que l'agence a le droit d'augmenter comme ceci les charges, ce qui induit un loyer plus élevé?

Je n'ai bien sûr été averti de rien, et dans le bail rien n'indique que ces charges sont susceptible d'augmenter...

c'est mon premier logement (meublé) je ne connais pas trop mes droits, ni ceux des agences sur nous... ils font la sourde oreille à chaque fois que je les contact pour un défaut dans l'appartement et maintenant ils augmentent les charges.

A croire que c'est une banque et non une agence. j'ai dépensé 1360 euros de frais d'agence plus les mois de loyer d'avance, et je n'ai aucun suivi de leur part sur le constat que je leur donne des dysfonctionnements dans l'appartement. Est-ce normal ?

Merci d'avance de votre attention et des réponses que vous pourrez m'accorder.

Sincères salutations,

Par **jeetendra**, le **29/04/2010** à **15:59**

[fluo]ADIL DE LA SOMME[/fluo]
Maison du Logement
3 boulevard Maignan-Larivière
80000 AMIENS Téléphone : 03 22 71 84 50
Courriel : adil.80@wanadoo.fr

Bonjour, prenez contact avec l'Association ADIL à Amiens, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement.

"Le propriétaire peut toujours réévaluer vos charges sur la base [fluo]des charges réellement constatées [/fluo]sur l'exercice précédent (année précédente), [fluo]tout en devant vous fournir un décompte des charges réellement constatée [/fluo]afin de les régulariser à la hausse ou à la baisse par rapport à votre "consommation réelle".

Cordialement.

Par **vicky**, le **30/04/2010** à **12:50**

merci de votre réponse,
effectivement j'ai un décompte de trois feuilles, mais c'est un peu une énigme pour moi.
Je suis arrivé en avril 2009 donc cela fait bien un an.
mais quand on j'ai visité l'appartement on nous a dit qu'on ne payait pas l'eau étant donné qu'il y a un cumulus mais sur le décompte apparaît eau et Edf...

l'adil ne renseigne que les matin, quand je travail :(...

Merci encore cordialement,